

## Contrat de transport aérien

## Baptême de l'air - Vol touristique

1. Ces conditions sont contractées par l'acheteur mais le billet peut être transmis comme cadeau. Nous considérons dès lors que les passagers possesseurs du billet acceptent nos conditions de vente.

2. Tous les points de notre contrat de transport aérien sont définis par nos conditions générales de vente. Si vous achetez un billet ou un bon chez un de nos intermédiaires la date de validité de votre bon sera reportée sur le billet de vol Passion Aile et ce sont nos conditions qui seront applicables sous réserve que Passion'Aile ait reçu le règlement de l'agence émettrice du bon cadeau.

### NOS OBLIGATIONS

#### 1. Billets : Nos billets incluent :

- la préparation et la fourniture du matériel de parapente
- le vol touristique biplace en parapente en Nouvelle Calédonie
- le rangement du matériel et le retour au point de rendez-vous

2. **Notre tarif** : Le prix du vol touristique est de 20.000 CFP valable 1 an et comprend l'assurance responsabilité civile transport aérien et la TSS.

#### 3. Annulation :

a) Le vol en parapente est totalement dépendant de la météorologie. Seul notre pilote est habilité à prendre la décision de décoller. Passion Aile se réserve le droit d'annuler un vol pour cause de mauvaises conditions météorologiques n'importe quand jusqu'au moment du décollage, pour raisons de sécurité. Dans tous les cas Passion Aile ne sera redevable d'aucun frais engagé par les clients en cas d'annulation.

b) Tout billet (sauf mention particulière) est valable un an et est non remboursable.

4. **Conditions d'embarquement** : Nul ne peut embarquer à bord d'un de nos parapentes sans être muni d'un billet de vol valide (la facture s'y référant doit être acquittée au préalable par le passager, un tiers ou une agence partenaire). En tant que transporteur aérien de passager, Passion Aile est soumis aux **conditions stipulées dans la Convention de Varsovie**. Le pilote de parapente est le seul maître à bord et, à ce titre, a autorité sur la personne embarquée. Il a la faculté de refuser l'embarquement ou de débarquer toute personne ou toute partie du chargement qui peut présenter un danger pour la sécurité.

5. **Conditions de vol** : Le vol étant entièrement soumis à la météorologie, nous ne garantissons aucun circuit ou parcours. La durée moyenne d'un vol est de vingt minutes. Le pilote se réserve le droit de modifier la durée, le lieu de départ, l'heure de rendez-vous et tout ce qui concerne le vol. Les missions sont effectuées en vol VFR (vol à vue, tel que le définit la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation Civile).

6. **Litiges** : Tout litige, contestation, défaut de règlement ou difficulté de toute nature relative à nos prestations seront soumis à la compétence des Tribunaux de Nouméa.

7. **Assurance** : Les frais d'assurance couvrant chaque passager en vertu de la responsabilité civile liée aux aéronefs utilisés sont inclus. Les risques sont pris en charge pour des montants comparables à ceux exigés par la Convention de Varsovie, en termes de transport aérien de passagers. Les objets emmenés par les passagers ne sont pas pris en compte par nos assureurs de même que tous dommages occasionnés à vos vêtements. Il est de votre responsabilité de prendre une assurance supplémentaire si vous le jugez nécessaire.

**8. Sous-traitance** : nous nous réservons le droit de faire appel à un sous-traitant pour effectuer le vol de Passion'Aile.

## VOS OBLIGATIONS

1. **Votre billet** : Il est valable un an (sauf mention particulière) à partir de sa date d'achat. Vous pouvez faire autant de tentative que possible pendant la période de validité du billet.
2. **Paiement** : espèces ou chèque
3. **Confirmation des conditions météorologiques & rendez-vous** : entre 12 et 24 heures avant le décollage le passager doit téléphoner à Passion Aile au numéro indiqué au moment de la réservation et ce pour confirmer que les conditions météorologiques sont favorables, l'heure et lieu de rendez-vous.
4. **Conditions médicales** : Nous ne sommes pas qualifiés pour juger de votre bonne condition physique pour un vol. Il appartient au passager de prendre conseil auprès de qui de droit. Vous ne pouvez pas voler si vous souffrez d'un problème médical sérieux ou si vous venez de subir une opération chirurgicale sans un certificat médical certifiant votre bonne santé. Nous sommes désolés de ne pas pouvoir embarquer les femmes enceintes ou toute personne sous influence de drogues ou d'alcool.
5. **Poids** : Nous n'acceptons de faire voler qu'un passager d'au minimum 50kg (poids total habillé) jusqu'à un maximum de 120kg. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte qui signera ce contrat en son nom.
6. **Habillement** : Vous devez porter des vêtements adaptés à l'activité. Nous conseillons des vêtements de randonnée et des chaussures plates de marche, pratiques, tenant et protégeant bien les pieds.

Signature du passager avec la mention *lu et approuvé*, précédé de son nom, prénom, lieu et date du Baptême